



La séance est ouverte à 20H en présence de Monsieur Michel HURSON - Maire – Messieurs Guy COLLET et Michel HINCELIN adjoints au Maire et des conseillers municipaux – Mesdames Léna CHARPENTIER, Anne-Marie VASSELET, Claudine VAUGENOT et Messieurs Paul CHATEAUNEUF, Éric DAOUZE, Patrice HENRIONNET, Laurent MICHEL, Jean Michel PLOIX.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Le compte de gestion de l'année 2020, établi par le Centre des Finances Publiques de Saint Dizier, pour le budget de la commune est présenté à l'assemblée. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Le Maire présente le compte administratif du budget de la commune comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses232.824€98	Dépenses 70.359€34
Recettes256.798€69	Recettes 28.771€40
Excédent de clôture :...23.973€71	Déficit de clôture :.....41.587€94

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Guy COLLET est élu Président de la séance en l'absence du Maire. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget de la commune, année 2020.

❖ L'AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir délibéré sur l'étude du compte de gestion et du compte administratif, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement soit **122.261€04** en recette de fonctionnement au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté, et
- d'affecter le résultat d'investissement soit **9.729€07** en recette d'investissement au compte 001 - solde d'exécution de la fonction d'investissement reporté

Avec un état des restes à réaliser d'un montant de **8.986€00** en section d'investissement (recette au chapitre 13) correspondant à la subvention accordée par la DRAC pour les travaux phase APS de la Chapelle Saint Aubin.

2. TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2020, au vu de la conjoncture sociale et sanitaire actuelle. A l'unanimité le maintien des taux est approuvé.

Pour rappel :

- Plus de Taxe habitation
- Taxe foncière : 25,67% avec un taux départemental de 23,94
soit un taux de référence pour 2021 de 49,61%
- Taxe foncière non bâti : 24,32%

3. DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Certains biens, en investissement de l'année 2020, doivent être amortis et il convient à l'assemblée d'en fixer la durée d'amortissement. Il a été approuvé à l'unanimité, les durées suivantes :

- Logiciel Horizon on Line JVS (2459€68) : 5 ans
- Création du site de la commune (816€) : 5 ans
- Travaux salle convivialité (7961€70) : 20 ans
- Travaux à la salle des fêtes (5336€56) : 20 ans
- Alarmes bâtiments communaux (5.748€00) : 10 ans
- Lave-vaisselle salle des fêtes (3.784€80) : 5 ans
- Livres bibliothèque de l'école (1.447€85) : 5 ans
- Réfrigérateur salle de convivialité (600€00) : 5 ans
- Panneaux aux entrées du village (1.948€00) : 5 ans
- Vitrines d'informations mairie (619€80) : 5 ans

Il en est délibéré de même pour les subventions accordées sur des opérations d'investissement. Pour l'année 2020, la subvention accordée par le Conseil Départemental de Haute-Marne, d'un montant de 4.914€, pour la réfection des bancs à la chapelle Saint Aubin sera donc amortie sur une durée de 15 ans

4. BUDGET 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune étudié lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars comme suit :

- ❖ Dépenses et recettes de fonctionnement : 351.977€26
- ❖ Dépenses et recettes d'investissement : 226.994€28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, en faveur de ce budget pour l'année 2021.

5. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021

A l'étude de ces prévisions budgétaires 2021, des projets de travaux et d'achats ont été évoqués (école numérique, phase APD Chapelle Saint Aubin, travaux de voirie, isolation des locaux de l'école...). Le Maire propose à l'assemblée d'entamer les demandes de devis suivies des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, la Préfecture et d'autres organismes (Education Nationale EDF ou encore GIP). Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer les devis et de déposer les demandes de subventions.

6. REGLEMENT DU CIMETIERE – JARDIN DES SOUVENIRS

Le Maire propose qu'un règlement soit instauré pour les modalités à effectuer lors des dispersions des cendres au jardin des souvenirs du cimetière. Un projet est présenté à l'assemblée. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ce règlement qui sera exécutif à compter du 1^{er} mai 2021.

7. QUESTIONS DIVERSES

L'association des amis de la chapelle Saint Aubin a déposé un don pour la commune afin de participer aux opérations de restauration de ce monument historique (soit la somme de 7380€). L'assemblée remercie vivement l'association pour son soutien.

Les festivités sont toujours à l'arrêt mais si les consignes gouvernementales le permettent, l'organisation du 14 juillet sera programmée à Valcourt.

M. Hincelin fait part de l'avancement du fleurissement du village.

La commune compte, parmi ses administrés le nouveau champion de France de billard français. Lors des prochains vœux du Maire, il sera mis à l'honneur.

Fin de la séance 22h15

Le Maire

Michel HURSON

